

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Conseil d'administration du	16 octobre 2026 à 14h30
Date de convocation	03 septembre 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Jean-Paul MULOT, Sabine FINEZ, Mady DORCHIES, Valérie BIEGALSKI, Caroline MELONI, Valérie CUVILLIER, Fabrice PLANQUE, Hélène CORRE, Sandra GUTHLEBEN, François-Xavier SALMON, Christophe LERIBAUT, Kim PHAM, Ariane THOMAS, Zaki AMAR-BAUTHENEY, Virginie DONZEAUD, Aline FRANÇOIS-COLIN, Luc BOUNIOL-LAFFONT, Henri LOYRETTE, Benjamin PARROT, Caroline JOLY, Pascal LAFFUMA.
Pouvoirs	Xavier BERTRAND à Sabine FINEZ, Hilaire MULTON à François-Xavier SALMON, Olivier GABET à Virginie DONZEAUD.
Excusés	Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Anthony JOUVENEL, Alexandre COUSIN, Sylvain ROBERT, Bertrand GAUME, Hilaire MULTON, Dominique DE FONT-RÉAULX, Olivier GABET.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ

Délibération n°2026_026

Actualisation des statuts du musée

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu le Code du patrimoine,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

Vu la délibération n°2021-217 du 15 septembre 2021 relative à la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes,

Vu la délibération n°2021-234 du 9 novembre 2021 relative à l'engagement de la procédure de révision des statuts,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration, suite à la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes le 15 septembre 2021, qui avait soulevé plusieurs questions touchant aux statuts, a délibéré le 9 novembre 2021, pour engager un processus de révision statutaire.

Ce processus a fait l'objet de plusieurs réunions bilatérales avec chacune des parties prenantes, menées par l'Établissement sous la conduite de Marie Lavandier, entre mars 2022 et janvier 2023, mais ce travail a été ensuite interrompu par le départ de la Directrice en mai 2023.

A l'initiative d'Annabelle Ténèze, le chantier d'actualisation des statuts a repris, suite à la discussion intervenue lors du Conseil d'administration du 4 novembre 2025.

Le projet de statuts actualisés, joint, est un consensus issu d'un travail conjoint avec les services de l'Etat (Sous-préfecture de Lens et Direction régionale des affaires culturelles), de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas de Calais, de la Communauté d'agglomération Lens-Liévin, de la Ville de Lens ainsi que de l'Établissement public du musée du Louvre.

Les principales modifications proposées portent :

- Sur la prise en compte des évolutions législatives et réglementaires survenues depuis 2010 et l'adoption des statuts actuels,
- Sur la prise en compte des remarques de la Chambre régionale des comptes quant à la présidence et à la vice-présidence du Louvre-Lens, et sur la création d'un « comité des partenaires », instance consultative composée de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales financeuses,
- Sur la suppression du « comité d'échange et de concertation régionale », instance formelle qui associait, entre 2011 et 2016, les structures culturelles de la région à la programmation du Louvre-Lens, mais dont le fonctionnement a été supplanté par des coopérations et des échanges plus réguliers et informels,
- Sur la suppression de la mention des postes d'administrateurs généraux adjoints, qui n'existent plus depuis plusieurs années à l'organigramme du musée,
- Sur la réécriture des dispositions concernant les relations entre le musée du Louvre et le musée du Louvre-Lens afin que celles-ci reflètent davantage l'évolution de celles-ci, avec notamment la formalisation dans le cadre d'une nouvelle convention entre les deux établissements d'un « partenariat technique, culturel et scientifique » - la convention actuelle entre le Louvre-Lens et le Louvre arrivant à échéance en juillet 2027,
- Sur la redéfinition des modalités de financement du Louvre-Lens, en exprimant les participations statutaires en valeur plutôt qu'en pourcentage et en définissant des participations plancher, susceptibles d'être augmentées de manière conjointe ou séparément par chacun des financeurs, avec la mise en place d'un mécanisme de concertation entre eux sur la situation financière du musée.

Une fois les statuts présentés au Conseil d'administration du Louvre-Lens, ceux-ci devront être approuvés par des délibérations concordantes par l'ensemble des personnes publiques dotées d'un organe délibérant, de telle manière à ce que M. le Préfet de Région puisse donner force juridique aux statuts actualisés par un nouvel arrêté préfectoral.

L'entrée en vigueur prévisionnelle des statuts actualisés est souhaitée au 1^{er} janvier 2027.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de statuts actualisés, joint,**
- **De transmettre le projet joint à chacune des personnes publiques membres de l'EPCC afin que celles-ci puissent soumettre celui-ci à l'approbation de leur organe délibérant.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

